

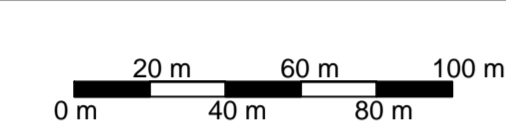
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

P i è c e n ° 4.3.14

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire le 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire le 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement  
1 Avenue de la République - 70000 LURE  
Tél : 03.84.73.45.47 - Fax : 03.84.73.33.09  
www.lyoffans.fr



\*Origine cadastre (C) - DGFIP - Date de l'état révisé : 2012  
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

--- Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- Ui Secteur de la U soumis à des risques d'inondations.
- Uj Secteur de jardin soumis à des conditions particulières d'occupations des sols.
- Un Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières où à des risques d'inondations par remontées de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PPS, ou PPRI).
- UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

1AU<sub>4.3</sub> Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP).

ZONES AGRICOLES

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- An Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières où à des risques d'inondations par remontées de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PPS, ou PPRI).
- Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Akn Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des conditions particulières où à des risques d'inondations par remontées de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PPS, ou PPRI).
- Ab Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières (abris d'animaux).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nn Secteur de la zone N soumis à des conditions particulières où à des risques d'inondations par remontées de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PPS, ou PPRI).
- NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.
- NLn Secteur de la zone N à vocation de loisirs et soumis à des conditions particulières où à des risques d'inondations par remontées de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PPS, ou PPRI).

- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
- Exploitations agricoles.
- Ⓜ Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Marge de recul pour l'implantation des constructions ( impasse de la Tuilerie).
- ✳ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

- Canalisations de transport d'hydrocarbure liquide et zones de danger.
- Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et ii), L.151-19 et L151-23

- Cours d'eau, plans d'eau.
- Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
14.1	Défense incendie	Commune	281
14.2	Création d'espace vert	Commune	614

14.3	Création de stationnement	Commune	195
14.4	Passage canalisation	Commune	963
14.5	Création de placette de retournement et de voirie	Commune	675
14.6	Redimensionnement du système d'épuration	Commune	8 925
14.7	Élargissement de voirie	Commune	250

